

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

Du Vingt Septième an mil huit cent quarante-huit, à neuf heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de Victorine Marie Caroline Graviers

né à la Garde le quatorze à dix

heure du matin, fille de Laurent Marie Graviers

profession de cultivateur, âgé de trente ans, domicilié

à la Garde et de Catherine Marie Croffier

âgée de vingt huit ans, domiciliée à la Garde, Mairie de Coulon

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Laurent Marie Graviers père de l'enfant

âgé de trente ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde

Premier témoin, Robert Achy, âgé de vingt six ans,

profession de cultivateur, domicilié à Coulon

Second témoin, Laurent Eugène Moreau, âgé de trente sept ans,

profession de cultivateur, domicilié à la Garde

Constaté, suivant la loi, par moi Pierre Guillard, Maire de la Commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du matin, en présence de

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

Du quatorze Septembre an mil huit cent quarante-huit, à neuf heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Antoine Jules Gautier

né à la Garde le deux à dix

heures du matin, fils de Jean Baptiste Gautier

profession de cultivateur, âgé de trente ans, domicilié

à la Garde et de Marie Anne Marie Niel, Mariée

âgée de trente ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Baptiste Gautier père de l'enfant

âgé de trente ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde

Premier témoin, Étienne Antoine Guité, âgé de trente ans,

profession de cultivateur, domicilié à la Garde

Second témoin, Charles Marie Baruchon, âgé de quarante ans,

profession de cultivateur, domicilié à la Garde

Constaté, suivant la loi, par moi Pierre Guillard, Maire de la Commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de

Mairie de la Garde, le quatorze à dix heures du soir, en présence de